Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260401-2026_03_06-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	

Date de convocation
24 Mars 2026
Date d'affichage
24 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. SALOMON Gérard, Mme PROST Véronique, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme CHEFDOR Sophie, Mme MOQUET Louise, M. CHEVILLON Jérôme, Mme MARTIN Anna, M. KERMORVANT Fabien, Mme CAZOTTES Julie-Anne, M. LE BARH Ludovic, Mme TOURLET Aurore, M. GOBIN Dorian, Mme COURTIN Henriette, M. BELLEC Bernard, Mme LARUE Laurence, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. POULIQUEN Eric, Mme GOUPIL Françoise, M. KERRIEN Bernard, M. DERRIEN Maelan

Excusé ayant donné procuration : M. LARCIN Ronan à Mme PROST Véronique

A été nommée secrétaire : Mme MOQUET Louise

2026-03-06 – Syndicat intercommunal de la voirie de l'est de Vannes - Désignation de deux délégués

Le SIVEV (syndicat intercommunal de la voirie de l'est de Vannes) est une structure dont les compétences concernent l'entretien des voiries communales, des chemins et terrains communaux, des espaces verts tels que les sites naturels, les aires de loisirs, les lotissements et piste cyclables, l'ouverture de chemins communaux, l'entretien des terrains de football, le désherbage des voiries communales et cimetières...

Le syndicat est administré par un comité au sein duquel chaque commune adhérente est représentée par deux délégués titulaires élus au sein du conseil municipal.

L'assemblée délibérante est donc invitée à désigner les deux délégués de la commune, afin de la représenter au sein du SIVEV.

Se déclarent candidats : Jérôme CHEVILLON, Ludovic LE BARH, Gaëlle FAVENNEC et Bernard KERRIEN.

Résultat des votes
Jérôme CHEVILLON : 21 voix
Ludovic LE BARH : 18 voix
Gaëlle FAVENNEC : 5 voix
Bernard KERRIEN : 2 voix

Décision

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260401-2026_03_06-DE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du syndicat intercommunal de la voirie de l'est de Vannes,

Après vote à main levée,

Article 1er : désigne Jérôme CHEVILLON et Ludovic LE BARH, comme délégués de la commune auprès du syndicat intercommunal de la voirie de l'est de Vannes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 01/04/2026

Le Maire,
Alban MOQUET



La Secrétaire,
Louise MOQUET